



**LES RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ET INTERNATIONALES DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
2 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE SON ACTION INTERNATIONALE**

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE LA VICE PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
MARYSE GAUDREAU**

**À L'OCCASION DE LA
18^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES
LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES EUROPÉENNES (CALRE)**

**SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE, ESPAGNE
8 NOVEMBRE 2014**

Madame la présidente de la CALRE et présidente du Parlement de Galice (M^{me} Pilar Rojo),

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des parlements des États fédérés et des régions de l'Union européenne,

Distingués invités,

La place qu'occupe l'Assemblée nationale sur la scène interparlementaire est à l'image du dynamisme international du Québec. Reconnu comme un État fédéré fort, le Québec a, à maintes reprises, fait entendre sa voix à l'étranger. Il a été à l'avant-garde de plusieurs initiatives et projets dont nous profitons tous encore aujourd'hui.

L'Assemblée nationale accorde une place de choix à ses relations avec les États fédérés et les régions. Elle maintient ses relations tant au niveau bilatéral qu'au sein des organisations interparlementaires multilatérales dont elle fait partie.

Deux événements majeurs ont marqué durablement l'action internationale de l'Assemblée nationale. Elle a créé la Confédération parlementaire des Amériques, communément appelée «COPA», en 1997. En 2014, elle a organisé le Séminaire interparlementaire sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Ce Séminaire a créé une synergie sans précédent entre plusieurs Réseaux de femmes parlementaires à travers le monde en prévision de la 59^e session de la Commission de la Condition de la femme de l'ONU.

Ces initiatives sont symboliques de la construction et de la consolidation de nos relations interparlementaire avec des partenaires institutionnels qui ont en partage des spécificités géographiques, culturelles et linguistiques. Permettez-moi de vous les présenter.

La création de la Confédération parlementaire des Amériques

L'Assemblée nationale du Québec est à l'origine de la mise sur pied de la première organisation interparlementaire œuvrant à l'échelle continentale dans les Amériques. En effet, c'est à Québec, en 1997, que s'est déroulée la première Conférence parlementaire des Amériques. Elle a réuni près de 400 parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires, provenant de 28 pays du continent américain.

Dans la foulée du premier Sommet des Amériques, qui a réuni 34 des 35 chefs d'États et de gouvernements en 1994, l'Assemblée nationale a constaté l'absence de consultation du pouvoir législatif dans les négociations entourant le processus d'intégration continentale. Pilier central de cette initiative, la mise en place de la Zone de libre-échange des Amériques, la ZLEA, menaçait d'érosion le rôle des parlementaires du continent. La démocratisation du processus d'intégration continentale et le maintien de la capacité des parlementaires à faire contrepoids aux pouvoirs exécutifs passaient donc par la mise en place d'une organisation interparlementaire à l'échelle du continent.

À l'origine, l'objectif de cette institution était de favoriser la concertation sur des enjeux liés à la coopération interaméricaine et à l'intégration hémisphérique. Aujourd'hui, la COPA se consacre davantage au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Les parlements régionaux au sein des Amériques se sont imposés dès le départ comme des partenaires naturels de l'Assemblée nationale. On dénombre dans les Amériques 174 États fédérés et 35 États fédéraux et unitaires. Les six pays qui regroupent ces États fédérés comptent parmi les États les plus influents du continent, soit le Canada, les États-Unis, le Mexique, le Venezuela, le Brésil et l'Argentine.

À la COPA, le principe d'égalité entre les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux et fédérés, dont le nombre frôle les 300, s'est imposé dès le départ.

Pourquoi avoir choisi de réunir ces assemblées sur un même pied d'égalité? La réponse s'appuie sur un principe fort simple : en diplomatie parlementaire, les assemblées législatives ne sont pas classées de façon hiérarchique. Chacune est souveraine dans les champs de compétence qui lui sont propres. De plus, elles sont affectées directement ou indirectement par les processus d'intégration. En outre, quels que soient les textes constitutionnels ou les partages de juridiction dans nos pays respectifs, nous sommes tous mandatés par les mêmes électeurs et notre responsabilité est de servir les mêmes populations.

Par ailleurs, le phénomène de mondialisation et les nombreux processus d'intégration en cours touchent des secteurs qui ne sont plus uniquement du recours des pouvoirs centraux ou fédéraux. Il apparaît donc primordial que les régions puissent agir, être informées et être consultées sur ces processus et, qui plus est, qu'elles y participent de plein droit. Cette revendication rejoint le principe de subsidiarité cher aux régions européennes détenant des pouvoirs législatifs.

La structure de la COPA, par la participation des États fédérés, lui assure un meilleur enracinement dans les principaux pays des Amériques, et ce grâce à un

plus grand bassin de parlementaires susceptibles de prendre part aux activités de l'organisation.

Cette particularité favorise un engagement à long terme des parlementaires et apporte des nuances dans la perception des grands enjeux traités. En effet, les États fédéraux et fédérés analysent les enjeux et défis sous un angle différent. Sur ce point, les parlementaires des États fédérés détiennent un avantage non négligeable, ils sont très proches des préoccupations des populations affectées directement par les impacts des processus d'intégration.

En tant que Parlement fondateur la COPA, l'Assemblée nationale du Québec a depuis toujours travaillé au développement, à la consolidation et au renforcement de l'organisation. À titre d'exemple, avec le concours du Québec, la COPA a mis sur pied un programme de missions d'observation électorale qui contribue au renforcement de la démocratie parlementaire sur le continent américain. Ces missions ont pour objectifs d'évaluer l'état des préparatifs électoraux et d'observer le déroulement des élections le jour du scrutin dans le pays visité. À ce jour, elle a effectué 14 missions dans 9 pays.

Les Réseaux de femmes parlementaires et le Séminaire interparlementaire Beijing+20

Un autre apport de l'Assemblée nationale au renforcement de son réseau de relations interparlementaires découle de sa participation active au sein des Réseaux de femmes parlementaires, notamment ceux de la Francophonie et de la COPA. L'engagement de notre Assemblée au sein de ces Réseaux lui a permis d'organiser un Séminaire interparlementaire sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

L'Assemblée nationale du Québec est membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, l'APF, depuis 1975. Elle se compose de 78 sections

regroupées en quatre régions: Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique. L'APF contribue au rayonnement de la langue française et à la connaissance réciproque des cultures d'expression française. En tant qu'assemblée consultative de la Francophonie, l'APF travaille activement à la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de la personne. La coopération interparlementaire constitue l'un de ses champs d'action privilégiés.

Le Réseau des femmes parlementaires de l'APF, issu d'une initiative conjointe des sections du Québec et du Canada en janvier 2000, regroupe les femmes parlementaires représentant les quatre régions de l'APF. Il entend renforcer la place et le rôle des femmes parlementaires, à favoriser les échanges d'expérience et la solidarité entre elles.

L'action de l'Assemblée nationale au sein de ce Réseau porte notamment sur une meilleure participation des femmes à la vie politique, sociale et culturelle dans l'ensemble de l'espace francophone ainsi qu'à la défense des droits de la personne, en particulier des femmes et des enfants. Plus particulièrement, l'Assemblée nationale s'est engagée activement à faire la promotion et le suivi de la *Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)* et appuie la nécessité pour les États de lever leurs réserves à l'égard de la CEDEF.

Je me permets de dire quelques mots sur le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, puisqu'il a été également créé à l'initiative du Québec en 1999. Organe à part entière de la COPA, le Réseau a pour principaux objectifs d'encourager la représentation et l'action des femmes dans les Parlements des Amériques, de stimuler les échanges d'expériences entre ces dernières et de veiller à ce que l'ensemble des parlementaires accordent une attention soutenue aux droits et aux revendications des femmes. À la demande du Réseau, le principe de l'équité entre les hommes et les femmes au sein des délégations qui

participent aux activités de la COPA a été inscrit dans les statuts de l'organisation.

Comme vous le savez, la 59^e session de la Commission de la condition de la femme (CCF) de l'ONU, en mars 2015, sera le point d'orgue des activités soulignant le 20^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. À cette occasion, la CCF accordera une attention particulière aux efforts déployés et aux progrès réalisés en faveur de la mise en œuvre pleine et effective des engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

En conséquence de son engagement actif depuis les débuts de la création de ces Réseaux, l'Assemblée nationale a voulu initier un nouveau dynamisme les femmes parlementaires. Par conséquent, en vue de la réunion de la CCF, l'Assemblée nationale a organisé et accueilli un Séminaire interparlementaire sur la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Ce séminaire a réuni des membres des trois réseaux de femmes parlementaires dont l'Assemblée nationale est membre, à savoir celui de la Francophonie, des Amériques et du Commonwealth. De plus, plusieurs observatrices provenant de la National Conference of State Legislatures, et de l'Union interparlementaire, ont pris part aux travaux, de même que des expertes d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le Développement et du National Democratic Institute. Ce rassemblement sans précédent a réuni pas moins de 80 déléguées provenant de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Europe et de l'Asie.

Il a constitué l'amorce du processus de réflexion des femmes parlementaires sur l'évaluation qu'elles font de la mise en œuvre du Programme d'action. Pour l'occasion, les femmes parlementaires se sont penchées sur trois thèmes couvrant l'essentiel du contenu de ce Programme et qui reflètent des préoccupations communes aux trois Réseaux. Ces thèmes d'étude sont : la

violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et l'accès des femmes aux processus décisionnels politiques et économiques.

Les analyses, observations et témoignages de bonnes pratiques partagés lors du Séminaire ont été source d'inspiration pour les participantes. Ce séminaire a permis, à nous femmes parlementaires, d'être mieux outillées pour nous impliquer activement dans le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action et ce, tant au sein de nos parlements que de nos Réseaux.

À l'issue du Séminaire, nous avons adopté la Déclaration de Québec dont j'ai apporté quelques copies en français, en anglais et en espagnol.

Par cette déclaration, les parlementaires s'engagent à poursuivre le travail en faveur de la mise en œuvre accélérée, complète et effective du Programme d'action de Beijing. Elles invitent également l'ONU à renforcer les mesures visant l'équité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans le Programme de développement pour l'après-2015.

L'adoption de la Déclaration de Québec confirme sans conteste la volonté des femmes parlementaires de se mobiliser afin d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés par le Programme d'action. En outre, la Déclaration réaffirme l'importance du rôle que nous pouvons jouer aux niveaux national et international pour la promotion des droits des femmes.

L'organisation du Séminaire interparlementaire a permis à l'Assemblée nationale de réaffirmer son leadership en tant qu'actrice de la diplomatie parlementaire. Parallèlement, elle a en outre renouvelé son engagement envers la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes sur la scène internationale et au sein des organisations interparlementaires où elle siège.

Ce séminaire reflète sans conteste la volonté de l'Assemblée nationale de se consacrer à l'édification d'une communauté internationale fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la démocratie, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Je vous remercie de votre attention.